

L'INSTITUT FRANÇAIS DE LA MER

L'Institut Français de la Mer met à la disposition de l'ensemble de la communauté francophone une base de données de textes maritimes en langue française.

Le texte ci-dessous (© IFM) est libre de téléchargement.



Le dispositif légal

La loi de finances n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 définit en son article 24 : « Les pôles de compétitivité sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation. »

Le décret d'application n° 2006-1059 du 25 août 2006 précise en son article 1^{er} : « La zone de recherche et de développement du pôle de compétitivité n° 20053108 dénommé : « *mer*, *sécurité et sûreté*, *développement durable – Région PACA* » est définie par la liste des communes figurant en annexe du présent décret. »

Ces communes sont situées sur les 3 départements côtiers de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur (PACA) : Alpes Maritimes, Bouches-du-Rhône et Var.

On peut retenir comme définition d'un pôle de compétitivité : la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale « public-privé » destinée à dégager des synergies autour de projets communs à caractère innovant, dans une optique de développement économique et de création d'emplois.

La finalité des pôles

La politique économique du pays a choisi de soutenir l'émergence et le développement de pôles de compétitivité à partir du constat suivant :

- L'innovation technologique est un facteur discriminant en matière de concurrence.
- Il convient de rapprocher la recherche publique du monde de l'entreprise.
- Le développement de concentrations d'entreprises, d'unités de recherche et de centres de formation, à l'échelle d'une région, est un terreau favorable aux partenariats.

Les maîtres mots sont : création d'emplois, partenariat, recherche et développement (R&D).

Chaque pôle de compétitivité doit en conséquence répondre à 4 exigences :

- Définir les objectifs et les moyens d'une stratégie efficace du développement économique et de recherche de l'innovation.
- Etre créateur de richesses nouvelles à forte valeur ajoutée et d'emplois qualifiés.
- Pour les pôles mondiaux, ou à vocation mondiale, pouvoir se positionner sur des marchés mondiaux grâce à un fort potentiel de croissance.
- Mettre en place un mode de gouvernance structuré et de qualité permettant d'animer le réseau.

Les pôles mer Bretagne - PACA

L'histoire maritime commune de Brest et de Toulon, fortement liée à la Marine nationale, a conduit les deux régions Bretagne et PACA à proposer la création de deux pôles de compétitivité Mer coordonnés.

La Bretagne rassemble 1 800 chercheurs dans les domaines des sciences et techniques de la mer, ce qui représente plus de la moitié de nos scientifiques dans ce domaine de la recherche. La filière mer bretonne pèse 50 000 emplois dont la moitié liée aux thèmes du pôle.

Toulon et la région PACA représentent 60 000 emplois dans le maritime dont un tiers dans les domaines d'intérêt du pôle. La recherche, qui s'appuie sur un réseau de moyens d'essais unique en Europe, réunit près de 2 000 personnes dans les secteurs public et privé.

Il est certain que la présence dans les deux régions d'acteurs communs tels Thalès, DCN ou encore Ifremer a largement contribué à favoriser le rapprochement.

La coordination de ces deux pôles constitue « une formidable opportunité pour la mise en place d'une politique globale de la mer, positionnant la France au niveau européen et mondial ».

Les deux pôles concentrent leurs efforts sur deux axes à fort potentiel de croissance, sécurité et sûreté et développement durable, et des technologies transverses : marines et sous-

marines, systèmes avancés d'information et de communication, biologie et biotechnologies marines, environnement.

En matière de *gouvernance*, la simplicité et l'efficacité ont été privilégiées. Coiffé par un comité commun de pilotage et de coordination, chaque pôle dispose d'un comité de pilotage, d'un comité d'orientation stratégique et d'une équipe permanente d'ingénierie et d'animation des groupes de travail.

Le pôle PACA

En ce qui concerne PACA, les travaux des pôles sont structurés autour de 5 thèmes majeurs qui doivent permettre d'aborder les grands enjeux maritimes dans leur globalité :

- Sécurité et sûreté maritimes.
- Ingénierie, maintenance et services navals.
- Environnement et génie côtier.
- Exploitation des ressources énergétiques marines.
- Exploitation et valorisation des ressources biologiques marines.

Le pôle mobilise, autour de 52 projets structurants, avec un budget de 160 millions d'euros en R&D:

- 125 industriels (dont 75 % de PME/PMI de moins de 500 personnes) qui représentent 21 000 emplois directs et un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros ;
- 62 laboratoires de recherche, écoles et universités qui réunissent 2 100 chercheurs.

De manière concrète, il s'agit, notamment dans la région toulonnaise où est regroupé l'essentiel des acteurs du pôle, de pérenniser 5 000 emplois et d'en créer 3 000 nouveaux. Le pôle s'est donné comme enjeu majeur de développer l'innovation technique et la visibilité internationale d'un pôle *high tech* avec pour objectifs de :

- Consolider les industriels de la région.
- Favoriser l'émergence de PME/PMI sur les 5 thèmes du pôle.
- Renforcer les acteurs régionaux dans la perspective de la construction d'une industrie européenne navale de défense.
- Attirer de nouveaux investisseurs.
- Assurer, dans une perspective de développement durable, la synergie de ces activités avec le tourisme lié à la mer.

Enfin, à *l'horizon* à 5 ans, le pôle s'est fixé de :

- Devenir un acteur majeur du homeland security.
- Développer une offre globale de produits et services innovants en matière de disponibilité et de sécurité des moyens navals : militaires, grande plaisance, *off-shore*...
- Promouvoir une gestion intégrée des zones côtières.
- Etre reconnu au niveau mondial comme un centre d'expertise dans la connaissance et la maîtrise du milieu marin et des risques environnementaux, et développer l'offre de service associée.
- Etre un pôle d'excellence dans les technologies sous-marines, appliquées à l'exploitation pétrolière mer profonde.

Donner du sens à une politique maritime autour du bassin méditerranéen en développant l'axe Nord-Sud.